Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 37 (1957)

Heft: 3

Anhang: [Notre supplément bleu]

Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Au début du mois de mars 1957, l'atmosphère était à l'optimisme dans la grande majorité des milieux intéressés au commerce franco-suisse.

La Commission mixte, prévue par l'accord commercial entre la France et la Suisse du 29 octobre 1955, et qui n'avait pas pu arriver à conclusion en 1956, avait enfin terminé ses travaux les 1^{er} et 2 mars. On était tombé d'accord, de part et d'autre, sur toutes les questions demeurées en suspens.

Ainsi, le problème des colorants avait trouvé sa solution, le contingent supplémentaire de 9 millions de francs suisses, demandé du côté suisse, étant enfin débloqué. De plus, un contingent de 18 millions de

francs suisses était fixé pour les importations du 1er juillet 1957 au 30 juin 1958.

En corollaire, les autorités suisses s'engageaient à délivrer des licences automatiques pour l'importation en Suisse d'automobiles françaises. Les ventes françaises en Suisse ayant doublé en 1956 et atteignant un montant total de 60,3 millions de francs suisses, on pouvait se réjouir de ce que la décision fédérale accentuerait l'heureuse évolution notée dans ce domaine.

D'autre part, la création d'un poste « divers général », que nous n'avions cessé de réclamer, permettra

des ajustements utiles et était saluée avec satisfaction par chacun.

Quant à l'horlogerie suisse, après avoir reçu toutes explications utiles sur l'interprétation à donner au protocole signé à l'issue de la réunion de la Commission mixte, elle dut admettre que la concession faite n'avait permis d'obtenir que la moitié du contingent supplémentaire prévu par l'accord du 29 octobre.

Si tous les obstacles n'étaient donc pas surmontés, l'esprit qui avait présidé aux délibérations de la Commission mixte permettait d'envisager l'avenir avec optimisme. Il paraissait probable, étant donné l'esprit de conciliation et d'amitié agissante relevé de part et d'autre, qu'une solution logique serait trouvée quant au renouvellement de l'accord qui régit actuellement nos relations, et qui vient à échéance le 30 juin prochain.

Survint alors le 14 mars!

Les mesures adoptées par le Conseil des ministres français afin de réduire le déficit de la balance commerciale sont venues étrangler ce bel optimisme tout neuf. Chacun les connaît : suppression des certificats d'importation et retour aux licences automatiques, durée de validité des licences ramenée de six à trois mois, taxe spéciale « temporaire » de compensation fixée à 15 % pour presque tous les produits libérés, et enfin, institution d'un dépôt de fonds d'un montant égal au quart de la valeur des marchandises à importer.

Il est encore trop tôt pour en prévoir toutes les répercussions sur le commerce extérieur de la France

en général et le commerce franco-suisse en particulier.

Les nombreuses protestations parues ces jours derniers contre le caractère presque coercitif des décrets dits « d'austérité » ont montré cependant les appréhensions que l'on peut nourrir. Il ne nous appartient pas de nous faire l'écho des doutes exprimés dans les milieux économiques sur l'efficacité de ces mesures et la crainte qu'elles n'apportent finalement guère de remède au déséquilibre de la balance du commerce extérieur de la France. Ce n'est également pas notre rôle de dresser un parallèle entre le marché commun et ces mesures protectionnistes.

On doit penser que ce plan d'austérité à été mûrement étudié et ses conséquences calculées. On doit espérer que les résultats escomptés se feront sentir le plus rapidement possible et que l'on pourra sans trop

de délais revenir à une situation normale.

Cependant il est une conséquence que nous ne pouvons passer sous silence.

Le commerce international, pour être vivant, pour être fécond, doit être basé sur la confiance. Rien n'a pu jusqu'ici remplacer cet élément essentiel.

Qu'arrive-t-il alors lorsqu'un État, faisant pénitence, impose le cilice à ses voisins et amis sans les en

avertir?

Chambre de commerce suisse en France.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT Réduction des importations. — Le conservation de la mars, un plan d'austérité qui vise à réduire le la descrite de la la formacie de la la formacie de la la formacie de la formac déficit de la balance commerciale française. Pour comprimer les importations, le Conseil a décidé de recourir aux quatre mesures

> 1º application à tous les produits libérés à l'importation, en provenance des pays de l'O. E. C. E., d'une taxe de compensation de 15 %;

> 2º la durée des licences d'importation, qui était auparavant de six mois est ramenée à trois mois:

> 3º dépôt obligatoire par l'importateur, lors de la délivrance des licences, d'une somme égale au quart de la valeur des marchandises à importer;

> 4º suppression du régime des certificats d'importation, qui sera remplacé par celui des licences d'importation automatiques.

> Ces mesures extrêmement graves sont entrées immédiatement en vigueur et nous en avons informé nos membres par deux éditions spéciales de notre Bulletin hebdomadaire d'information.

SALAIRES

Agitation sociale. — Alors que la situation sociale était restée calme en automne, bien que le « rendez-vous d'octobre » n'ait pas eu lieu malgré les demandes syndicales, les premiers symptômes d'agitation sont apparus dans le courant de janvier et se sont depuis sensiblement aggravés. Ils concernent la fonction publique et le secteur nationalisé où les revendications des salariés deviennent de plus en plus pressantes, appuyées souvent par des mouvements de grève généralement, il est vrai, d'une durée limitée. Par contre, dans le secteur privé, la situation reste, jusqu'à présent, assez calme.

L'indice à la cote d'alerte. — L'agitation sociale n'a pas pu déterminer le gouvernement à modifier sa position. Il persiste de croire qu'il faut éviter une nouvelle majoration générale des rénumérations qui se répercuterait aussitôt sur les prix. En même temps, il déploie des trésors d'ingéniosité pour freiner la hausse des prix, que personne ne songe plus à nier, et pour empêcher ainsi l'indice des 213 articles de dépasser la cote 149, I, ce qui entraînerait l'entrée en vigueur de l'échelle mobile des salaires.

Malheureusement, les expédients employés pour contrarier l'ascension de l'indice à coup de subventions et de détaxes sont de nature à amplifier dans l'esprit du public, au lieu de l'atténuer, le sentiment de la hausse des prix. D'autre part, le contenu du panier de la ménagère constitue un critère qui l'emporte sur les artifices officiels qui d'ailleurs n'ont pas pu empêcher l'indice des 213 articles de passer de 1,468, en

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre				Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	21 mars 3	.440	21 fév. 3	.370	22 mars 3.	.110
Cours fr. s. marché parallèle. Ind. valeurs métropolitaines	21 mars		21 fév.	94,25	22 mars	95,50
$(1949 = 100) \dots \dots$	15 mars	428	15 fév.	404	16 mars	340
Ind. prod. ind. (1938 = 100).	décembre	194	novembre	198	décembre	179
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég.						
paris. (1949 = 100)	décembre	226	novembre	225	décembre	210
Ind. prix de gros (1949						
= 100)		144,4	janvier	144,9	février	142,9
Ind. prix consomm. familiale						
(1949 = 100)		148,9	janvier	148,5	février	
Transports commerc. (mio. t.).	décembre	18,5	novembre	18,8	décembre	17,7
Voyageurs (millions)	décembre	49.5	novembre	44,6	décembre	44,7
Ind. vol. import. (1938= 100)	février	128	ianvier	132	février	150
Ind .vol. export. (1938= 100)		202	janvier	187	février	190
Solde mensuel à l'U. E. P.						
(mio. \$)	février	-88	janvier	-70,5	février	-8,7

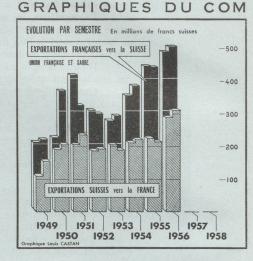
janvier 1956, à 148,9 en février 1957. La cote d'alerte risque ainsi d'être dépassée. Menacé aussi bien par les revendications des salariés que par l'évolution des prix, l'équilibre prix-salaires devient de plus en plus précaire, pendant que les mesures destinées à abaisser l'indice des 213 articles tendent à aggraver le déficit budgétaire et qu'ainsi se renforcent les causes de hausse des prix.

Évolution favorable. — De décembre à janvier, l'indice INDUSTRIELLE

PRODUCTION

de la production industrielle, calculé désormais sur la base 100 = 1952, a à peine varié. Sans le bâtiment, il passe de 140 en décembre à 141 en janvier; avec le bâtiment, il s'établit à 135 pour les deux mois. Ce plafonnement d'un mois à l'autre n'empêche pas les indices de janvier 1957 d'être en hausse de 9 % par rapport à ceux de janvier 1956 (129 sans le bâtiment et 125 avec le bâtiment).

De décembre 1956 à janvier 1957, on constate une aug-



mentation de 6 % de la production électrique et de 15 à 16 % de celle du gaz. Par contre, l'activité dans le secteur des carburants accuse un fléchissement de 4 à 3 %, dû à la diminution des arrivages de pétrole brut dans les raffineries.

Participation du Maroc et de la Tunisie. — Le Comité ZONE monétaire de la zone franc vient de se réunir pour la première fois avec la participation des représentants du Maroc et de la Tunisie. Il a été procédé à des échanges de vues tant sur les problèmes généraux intéressant les trois pays que sur un certain nombre de questions particulières. Des méthodes ont été proposées pour résoudre ces problèmes. Il a été notamment prévu que les échanges d'information auraient lieu périodiquement et que, après accord définitif des gouvernements intéressés, des groupes de travail seraient constitués. Il a été également procédé à un examen des répercussions du marché commun

sur les relations économiques à l'intérieur de la zone franc.

Déficits aggravés. — Cette évolution de la situation écono- U. E. P. mique intérieure est d'autant plus préoccupante qu'elle se précise au moment même où la position extérieure du franc se trouve menacée par le déficit croissant de la balance commerciale. C'est ainsi qu'à l'Union européenne de paiements, le déficit de la France s'est élevé à 70,5 millions de dollars, en janvier, et à 88 millions en février, soit pour les deux premiers mois de l'année au total 158,5 millions, tandis que pendant la période correspondante de 1956 le solde passif n'excédait pas 64,2 millions.

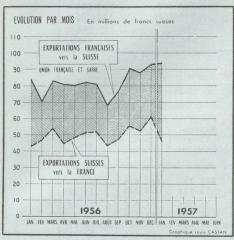
EN QUELQUES LIGNES

SUISSE

Comptes de la Confédération pour 1956. — Le résultat **DU MOIS** des comptes de la Confédération pour 1956 a dépassé les prévisions les plus optimistes.

Ils présentent en effet un excédent de 423 millions de francs, supérieur de 75 millions à la somme portée au budget, et n'ont jamais atteint jusqu'à présent un tel montant. D'ailleurs, s'il n'avait pas été procédé dans le compte des variations de la fortune à des amortissements et à la constitution de provisions non prévus au budget, le boni aurait atteint 532 millions.

MERCE FRANCO-SUISSE



COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de février. - Pour le deuxième mois de l'année, les importations ontatteint 709.7 millions de francs contre 740,5 millions en janvier et 503,2 millions en février 1956. Les exportations se sont élevées à 547,8 millions en regard de 488, I et 463,7 millions pour les périodes correspondantes.

La balance commerciale pourfévrier présente donc un

solde passif de 161,9 millions de francs alors que ce solde était de 252,4 millions en janvier 1957 et de 39,5 millions en février 1956.

Solde passif en février. - Le trafic des paiements avec U. E. P. les pays membres de l'Union européenne de paiements fait ressortir pour le mois de février un solde passif de 96,8 millions de francs pour la Suisse. Le crédit de la Confédération s'est réduit à 247,5 millions de francs. Le quota et la rallonge de 929,2 millions au total sont utilisés à raison de 26,6 % contre 45,5 % à fin février 1956.

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX

Excédents de 232 millions en 1956. - Le compte d'exploitation des C. F. F. pour 1956 enregistre un excédent de 231,8 millions de francs. Cette somme est inférieure de 38,2 millions (14,1 %) au résultat de l'année précédente. On ne connait pas encore le solde du compte de profits et pertes, mais si l'on se base sur le dernier rapport trimestriel de la Direction Générale, l'important excédent enregistré en 1955 ne sera pas atteint. En effet, les dépenses de personnel grèvent lourdement l'exploitation des C. F. F., à la suite des augmentations de salaires votées par les Chambres, du relèvement des allocations de renchérissement, des charges sociales qui en ont découlé et de l'accroissement de l'effectif.

59 millions de bénéfice en 1956. — Les P. T. T. ont réalisé en 1956 un bénéfice net de 58,8 millions de francs, soit 16,9 millions de moins qu'en 1955. L'excédent de recette est donc inférieur à la somme de 60 millions que les P. T. T. doivent verser chaque année à la Confédération, ce qui a obligé à prélever 1,2 millions sur le fonds de compensation ad hoc.

Comme toujours, ce sont les postes qui ont accusé un déficit de 63 millions, total jamais atteint à ce jour. En revanche, le téléphone, le télégraphe et la radiodiffusion ont procuré un excédent de recettes de 124 millions. Comme pour les C. F. F., le déficit des postes est dû en grande partie à l'augmentation des dépenses pour le personnel.

Les possibilités du Haut-Rhin. — Le Conseil National NAVIGATION a approuvé un rapport du Conseil Fédéral concernant les possibilités techniques et économiques de la navigation sur le Rhin Supérieur, c'est-à-dire de Bâle jusqu'au Lac de Constance.

Ce rapport souligne que du point de vue technique, aucun problème ne reste à résoudre, mais que les effets économiques sur le développement de la Suisse orientale ne peuvent être estimés exactement.

Ravitaillement normal. — Dans son rapport, une grande INDUSTRIE société productrice souligne que le ravitaillement en matières DU CHOCOLAT premières est de nouveau normal. Les cours du cacao se sont stabilisés en 1956 à un niveau relativement bas par rapport aux fortes hausses dont ce produit fut l'objet ces dernières années. En revanche, la situation du marché du sucre est moins favorable, les évènements de Suez ayant fait monter les cours de 42 % en 15 jours. Cette hausse s'est quelque peu atténuée vers la fin de l'année.

Deux projets rejetés. — Le 3 mars, le peuple suisse votations a rejeté par 389.575 voix contre 360.770 voix le projet de FÉDÉRALES loi sur la protection civile, bien que ce projet ait été accepté par la majorité des cantons (14 contre 8). On sait que ce projet avait suscité de vives polémiques en raison du fait qu'il instituait un service obligatoire pour les femmes, alors que celles-ci ne jouissent pas encore du droit de vote en Suisse.

Le même jour, le peuple suisse a également repoussé, par 427.859 voix contre 319.634 voix le projet de statut de la radio et de la télévision.

Le Salon de Genève. — Du 14 au 24 mars, s'est tenu AUTOMOBILE à Genève le Salon de l'Auto qui, cette année, a réuni un nombre encore plus grand d'exposants et qui a eu le privilège de présenter aux visiteurs toutes les grandes marques automobiles.

Il a été inauguré le 14 mars par M. H. Streuli, Président de la Confédération.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier	chiffre	Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s Cours billet 100 fr. fr Ind. gén. actions	19 mars	1,04 1/2	19 fév. 19 fév. janvier	1,05 3/4	20 mars 20 mars février	32,25 1,06 440
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	4º trim. février février	140 216,8 173	3º trim. janvier janvier	137 224,4 177,1	4º trim. février février	135 216,8 173
= 100)		106	3º trim.	105,1	4e trim.	102,2
C. F. F. (mio. de t.). Voyageurs (millions)	décembre décembre février février	18,6	novembre novembre janvier janvier	16,7	décembre décembre février février	

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

	(d'après les s	erce extérieur f tatistiques douaniè tillions de francs fra	res françaises)	(d'après les	ommerce extérieur suisse s les statistiques douanières suisses) (en milliers de francs suisses)			
Total 1955	Importations	Exportations	Balance	Importations	Exportations	Balance		
	1.247.716	1.161.180 96.765	- 86.536 - 7.211	6.401.186 533.432	5.622.204 468.517	- 778.982 - 64.915		
anvier 1956	94.556 81.679 129.779 124.844 128.631 133.355 131.712 120.488 123.766 148.788 134.085 131.807	82.868 112.356 98.186 96.539 91.150 96.718 96.117 82.680 83.850 97.150 99.500 94.425		535.637 503.223 627.344 614.590 627.540 637.050 644.895 625.615 635.505 698.159 713.478 734.872	427.185 463.676 534.921 467.281 493.289 515.917 520.997 454.146 535.987 615.255 580.825 593.922	- 108.452 - 39.547 - 92.423 - 147.309 - 134.251 - 121.133 - 123.898 - 171.469 - 99.518 - 82.908 - 132.653 - 140.950		
Total 1956	1.514.167	1.100.862 91.738	- 413.305 - 34.443	7.596.967 633.080	6.203.459 516.955	- 1.393.508 - 116.125		
anvier 1957	162.422 147.506	101.207 92.969	- 61.215 - 54.535	740.469 709.702	488.075 547.826	- 252.394 - 161.876		

Commerce franco-suisse

	(d après les statistiques douanières suisses)									
	France + Sarre (en milliers de fr. s.)			(en	Outre-mer (en milliers de fr. s.)			Total (en milliers de fr. s.)		
	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française	
Total 1955	845.790 70.482	390.227 32.519	+ 455.563 + 37.963	29.940 2.495	50.654 4.221	- 20.714 - 1.726	875.731 72.978	440.881 36.740	+ 434.850 + 36.238	
Juillet 1956	79.309 66.993 75.528 87.829 85.392 90.018	46.718 40.320 43.551 50.951 47.282 54.436	+ 32.591 + 26.673 + 31.977 + 36.879 + 38.110 + 35.582	1.596 1.336 1.760 2.595 2.945 3.205	5.085 3.238 3.726 4.535 5.251 6.679	- 3.488 - 1.902 - 1.966 - 1.940 - 2.306 - 3.474	80.906 68.329 77.288 90.424 88.337 93.224	51.803 43.558 47.277 55.486 52.533 61.116	+ 29.103 + 24.771 + 30.011 + 34.938 + 35.804 + 32.108	
Total 1956	949.994 79.166	549.279 45.773	+ 400.716 + 33.393	30.458 2.538	52.748 4.396	- 22.290 - 1.858	980.453 81.704	602.027 50.169	+ 378.426 + 31.535	
Janvier 1957	89.823	41.969	+ 47.854	3.997	3.815	- 225	93.820	45.785	+ 48.035	
Février 1957	80.284	51.297	+ 28.987	2.307	4.923	- 2.616	82.591	56.220	+ 26.371	

L'UNIFICATION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

Nous rappelons à nos lecteurs qu'étant donné le succès des conférences que notre Compagnie a organisées cet hiver sur « L'Unification économique de l'Europe », nous avons décidé de publier une brochure réunissant les textes présentés par les 7 orateurs. Les conférences sont les suivantes :

MM. Raymond Aron Giovanni Malagodi Hermann J. Abs Et. de La Vallée-Poussin V. Cavendish-Bentinck

Jonkheer M. van der Goes van Naters

Jacques Freymond

Le Royaume-Uni et l'Europe

Les Pays-Bas et l'Europe

La Suisse et l'Europe

L'Union française et l'Europe L'Italie et l'Europe L'Allemagne et l'Europe La Belgique et l'Europe

Le prix de cette brochure est fixé à 750 francs français (7,50 francs suisses) l'exemplaire franco de port. La parution en a été fixée, en principe, au mois d'avril. Les commandes sont à adresser à la Chambre de commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris-ler, et les versements:

> pour la France : C. C. P. Paris 32-44, pour la Suisse : C. C. P. Lausanne 11-1072.